



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 049-200053213-20240326-CM\_DEL\_24022-DE

Berger  
Levrault

Département  
Arrondissement  
Canton de Beaufort en Vallée  
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

## DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint SICOT, Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121 10, L. 2122 7 et L. 2122 8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents excusés : Dean BLOUIN (pouvoir à Pascal NOGRY) ; Christelle LE-BRUN ; Jean-Marc MÉTAYER ; Samuel MAUPETIT (pouvoir à Thierry CHEVRIER) ; Sylvie RROUSSIASSE ; Cécile MOREL (pouvoir à Angélique RÉTIF)

Secrétaire de séance : Philippe PÉAN

### CM-DEL-24022 / DENOMINATION VOIE

Monsieur le Maire rappelle la délibération datant du vingt-huit mars 2023 concernant la dénomination et numérotation des voies et lieux-dits de la commune et ce en partenariat avec les services de La Poste, pour la mise en œuvre de la Banque Adresse Nationale.

**CONSIDERANT** le choix de dénomination voté pour la Route des Boulais, il y a lieu de procéder à une nouvelle appellation plus appropriée. Il est proposé au conseil municipal d'adopter une nouvelle dénomination comme suit :  
Route de la Demaisonnerie.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

**CONSIDERANT** l'intérêt communal que représente la dénomination des voies ;

**ARTICLE 1 :**

**ADOpte** le changement ci-dessus de dénomination de la voie, anciennement Route des Boulais, nouvellement Route de la Demaisonnerie ;

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 26 mars 2024**

**Le maire, Sandro GENDRON**

